



INTERPOL



PROJET E-CRIME

INTERPOL participe à un projet de recherche financé par l'Union européenne appelé « E-Crime », qui vise à examiner l'étendue et le développement de la cybercriminalité dans les secteurs autres que celui des TIC, sur les plans juridique et économique.

Ce projet de trois ans est mené par un consortium international de 10 partenaires du secteur de l'application de la loi et du secteur privé, d'instituts de recherche et d'universités. ►



Ce projet bénéficie du soutien financier du septième programme cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne (Convention de subvention N° 607775).

PROJET E-CRIME



Concept

Les experts techniques et juridiques ont amélioré leur compréhension et leur gestion de la cybercriminalité, ainsi que leur évaluation de son incidence sur la société et sur les plans juridique et économique. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire.

Parmi les défis à relever figurent l'absence de définition et de compréhension communes de la cybercriminalité et de ce qui la constitue exactement, le besoin de coordination entre les systèmes policiers et judiciaires aux niveaux national et international, et la nécessité d'étendre l'échange d'informations.

Le projet E-Crime a pour but de relever ces défis en consultant un large éventail d'acteurs afin d'analyser les incidences économiques de la cybercriminalité et de concevoir des mesures juridiques et techniques concrètes de gestion des risques et de dissuasion de la cybercriminalité.

Objectifs

- Mesurer l'incidence économique de la cybercriminalité – après un état des lieux de la cybercriminalité aujourd'hui, l'équipe du projet E-Crime utilisera les informations disponibles et les nouvelles données recueillies pour élaborer un modèle à niveaux multiples permettant de mesurer l'incidence économique de ce phénomène.
- Évaluer les mesures de lutte contre la cybercriminalité existantes – notamment les initiatives en matière de technologie, de législation, de bonnes pratiques, de politique, d'application de la loi, de sensibilisation et de renforcement de la confiance.
- Mettre au point des solutions concrètes – à partir des conclusions de ses travaux, l'équipe du projet E-crime recensera et élaborera des mesures de lutte efficaces et diverses comprenant notamment un renforcement de l'étanchéité des applications à la criminalité, des propositions législatives, des outils de gestion des risques, des politiques, des bonnes pratiques et des mesures de renforcement de la confiance.

Incidence

Les travaux entrepris dans le cadre du projet E-Crime visent à améliorer durablement :

- la sensibilisation des décideurs politiques, des législateurs et des services chargés de l'application de la loi, aux niveaux national et international ;
- la formulation de recommandations juridiques soulignant la nécessité de disposer d'outils d'aide aux enquêtes actualisés et de procédures d'entraide judiciaire ;
- la compréhension approfondie de la cybercriminalité pour l'adoption de meilleures mesures de prévention et de répression ;
- l'aide aux acteurs concernés pour qu'ils fournissent des solutions étanches à la criminalité sur Internet ;
- la confiance des citoyens dans l'utilisation des applications en ligne.

Le rôle d'INTERPOL

Dans le cadre du projet E-Crime, INTERPOL offre un lien avec la communauté internationale des services chargés de l'application de la loi, fournit des conseils sur les aspects du projet qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les services de police, et partage son expérience juridique dans les domaines de la protection de la vie privée, de la protection des données et des technologies de l'information et de la communication (TIC).

INTERPOL espère ainsi bénéficier directement des résultats des travaux de recherche menés par l'équipe interdisciplinaire du projet et accroître sa visibilité dans la recherche de pointe sur la cybercriminalité, tout en créant des occasions de diffuser la connaissance auprès de ses experts internes et de ses pays membres.



INTERPOL

Secrétariat général
Bureau des Affaires juridiques
Protection des données et des programmes
200 quai Charles de Gaulle
69006 LYON (France)
Tél. : +33 4 72 44 71 62
E-mail : ECRIME.INTERPOL@interpol.int

- ▶ Twitter: [@INTERPOL_HQ](https://twitter.com/INTERPOL_HQ)
- ▶ YouTube: [INTERPOLHQ](https://www.youtube.com/INTERPOLHQ)
- ▶ WWW.INTERPOL.INT

